



Au bas de l'échelle

Mémoire présenté à la Commission des relations
avec les citoyens

Dans le cadre de la consultation générale et
des auditions publiques sur le cahier de
consultation intitulé: *La planification de
l'immigration au Québec pour la période
2024-2027*

13 septembre 2023

Table des matières

Introduction	4
Analyse de la vision gouvernementale sur l'immigration	5
Analyse des orientations de la planification	9
<i>État de la situation dans les organismes communautaires</i>	9
<i>Intégration des personnes immigrantes: services offerts dans l'ensemble du Québec</i>	11
<i>Intégration des personnes immigrantes: francisation</i>	13
<i>Difficultés de l'insertion professionnelle des personnes immigrantes</i>	14
<i>Enjeux entourant l'immigration temporaire: précarité</i>	18
<i>Enjeux entourant l'immigration temporaire: permis de travail</i>	19
<i>Enjeux entourant l'immigration temporaire: obtention de la résidence permanente</i> ...	21
Récapitulatif des recommandations d'ABE	23
Ressources	26

Au bas de l'échelle (ABE) est un groupe d'éducation populaire et de défense des droits qui vient en aide aux travailleuses et aux travailleurs non syndiqué.e.s partout au Québec. L'organisme a été fondé en 1975 par trois organisatrices communautaires non syndiquées du Centre de services sociaux Ville-Marie qui avaient constaté que plusieurs femmes se trouvaient dans des situations criantes d'abus de la part de leur employeur. Dès sa création, **ABE** a donc adopté une approche résolument féministe qui influence encore aujourd'hui nos actions auprès des travailleuses et des travailleurs.

Depuis bientôt 50 ans, **ABE** est devenu une référence au Québec dans la défense des droits du travail des personnes non syndiquées, tout particulièrement en ce qui a trait aux normes du travail et au harcèlement psychologique. Chaque année, nous informons des milliers de travailleuses et de travailleurs non syndiqué.e.s de leurs droits, et nous les encourageons à les faire respecter, à se regrouper et à s'impliquer socialement pour améliorer leurs conditions de travail et de vie.

Afin de mieux faire connaître les droits du travail, **ABE** offre également plusieurs services individuels et collectifs, notamment un service d'information téléphonique gratuit, des rencontres collectives d'information gratuites ainsi que des séances de formation auprès de groupes, d'organisations et d'institutions scolaires. Ces services sont complétés par la publication de documents de vulgarisation et d'information, ainsi que par des actions politiques non partisans et des interventions publiques visant la défense et l'amélioration des droits des personnes non syndiqué.e.s.

Motivé par la solidarité, l'équité et la justice sociale, **ABE** travaille aussi en concertation avec de nombreuses organisations syndicales et communautaires au sein de coalitions, de groupes de travail et de comités consultatifs, notamment:

- Comité Consultatif Personnes Immigrantes (CCPI);
- Comité consultatif sur les normes du travail (CCNT);
- Coalition pour la conciliation famille-travail-études (CCFTÉ);
- Front de défense des non-syndiqué.e.s (FDNS);
- Coalition 1^{er} mai;
- Coalition Minimum 18\$;
- Collectif pour un Québec sans pauvreté;
- Ligue des droits et libertés (LDL);
- Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI).

Introduction

Tout d'abord, Au bas de l'échelle (ABE) souhaite remercier la Commission des relations avec les citoyens pour cette invitation à se faire entendre dans le cadre de la présente consultation générale et des auditions publiques qui débiteront prochainement. Il s'agit là d'une belle opportunité pour notre organisme de partager l'expertise que nous avons acquise auprès, entre autres, des communautés culturelles depuis bientôt 50 ans. D'ailleurs, nous reconnaissons l'importance de la démarche entamée par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), et nous espérons que cela aboutira à une politique d'immigration québécoise inclusive pour la période 2024-2027.

Dès sa fondation en 1975, et encore plus depuis une vingtaine d'années, ABE a eu l'opportunité de collaborer avec de nombreuses organisations syndicales et communautaires sur des enjeux reliés à l'immigration au Québec et au Canada, notamment au sein du Front de défense des non syndiqué.e.s (FDNS) et du Comité Consultatif Personnes Immigrantes (CCPI). Par le fait même, ces espaces de réflexion et de discussion nous ont permis, et nous permettent encore aujourd'hui, de mettre de l'avant les difficultés que vivent les travailleuses et les travailleurs non syndiqué.e.s, en particulier celles et ceux issu.e.s de l'immigration.

Parallèlement, il va sans dire que les transformations sociodémographiques qu'a connu le Québec durant cette même période, notamment avec la hausse de l'immigration, ont eu des effets dans le monde du travail, et ABE a été aux premières loges pour observer ces changements. En effet, depuis au moins les vingt dernières années, notre organisme a constaté une augmentation croissante du nombre de personnes immigrantes qui ont fait appel à nos services afin d'obtenir de l'information et de l'aide sur leurs droits en tant que personnes salariées au Québec. Malheureusement, ce constat nous démontre aussi que les personnes immigrantes occupent régulièrement des emplois instables, précaires et non syndiqués et qu'elles sont davantage victimes d'injustices dans leur milieu de travail, entre autres parce qu'elles sont trop souvent peu ou mal informées sur leurs droits et leurs protections et qu'elles vivent constamment sous le stress en raison de leur statut d'immigration parfois incertain.

Ainsi, dans le présent mémoire, après avoir analysé la vision que partage le gouvernement québécois au sujet de l'immigration, il est important de faire un état des lieux pour les organismes communautaires qui soutiennent les nouvelles et les nouveaux arrivant.e.s. Ensuite, nous désirons approfondir les multiples difficultés que vivent ces personnes dans leur insertion professionnelle et leur intégration au sein de la société québécoise (conditions de travail difficiles, discrimination et intimidation, insécurité entourant leur statut d'immigration, francisation et barrière linguistique, précarité et instabilité dans leur milieu de travail, conséquences des permis de travail restrictifs, etc.), ainsi que les interventions que doit faire l'État pour améliorer les conditions de travail et de vie des personnes immigrantes au Québec.

Bref, dans le cadre d'une consultation portant sur un enjeu de société aussi important que l'immigration au Québec, il faut donner la parole aux actrices et aux acteurs du milieu communautaire. Il est donc plus que nécessaire que le gouvernement prenne sérieusement en considération les recommandations des regroupements et des organismes qui, comme ABE, possèdent une expertise et un contact direct auprès des nouvelles et des nouveaux arrivant.e.s. Tel que mentionné à plusieurs reprises dans le présent document de référence, on ne peut plus remettre en question leur apport: ce sont eux qui se trouvent en « première ligne » et qui offrent « des services essentiels » aux personnes immigrantes¹.

Analyse de la vision gouvernementale sur l'immigration

Dès les premières pages de son cahier de consultation, le MIFI met l'accent sur l'importance de l'immigration économique, qui « vise notamment à répondre aux besoins du Québec pour accroître sa prospérité » et qui représente un levier dans le contexte économique actuel afin de « pourvoir des postes vacants dans toutes les régions du Québec »². D'ailleurs, cette vision, vivement partagée à la fois par le premier ministre du Québec et par la ministre responsable du MIFI, est rappelée à maintes reprises dans le

¹ Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI). 2023. *Cahier de consultation 2023: La planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027*, p. 40.

² *Ibid.*, p. 5-9.

cahier de consultation qui nous a été partagé, comme ce fut le cas en 2019 lors de la précédente consultation publique sur la planification de l'immigration au Québec.

Cette vision simpliste et les orientations qui en découlent ne sont malheureusement pas à la hauteur des espoirs d'ABE et de nombreuses autres organisations communautaires et syndicales. En réduisant l'immigration à une perspective principalement économique et en priorisant l'accomplissement de besoins économiques, il est facile d'effacer l'énorme contribution des personnes issues d'autres catégories d'immigration dans le développement social, culturel et économique de la société québécoise. ABE souhaiterait voir le gouvernement québécois adopter une approche plus inclusive qui considérerait ces nombreux apports essentiels dans toute leur complexité.

Pourtant, même si on regarde uniquement l'aspect économique, de récentes statistiques l'ont démontré de manière très significative: au Canada, les personnes immigrantes issues de l'immigration non économique (en l'occurrence, l'immigration humanitaire et les regroupements familiaux) participent également à l'économie du pays grâce aux emplois qu'elles comblent, en plus des impôts et des taxes qu'elles payent (qui finissent d'ailleurs par surpasser les prestations et les services sociaux reçus)³. Dans un contexte de pandémie de COVID-19, le cas des demandeuses et des demandeurs d'asile, qu'Ottawa et Québec ont appelé les « anges gardiens », a été frappant puisqu'il a bien illustré l'apport considérable (et pourtant trop peu reconnu) des nouvelles et des nouveaux arrivant.e.s, et ce, peu importe la catégorie d'immigration qui les concerne. Alors que ces personnes ont participé activement à l'effort collectif dans le milieu de la santé en fournissant des soins directs aux patient.e.s, « mettant ainsi leur propre vie en danger et faisant face à un avenir incertain », les gouvernements fédéral et québécois ont reconnu le caractère essentiel de leur contribution en implantant une mesure spéciale leur offrant une voie d'accès à la résidence permanente (bien que cette mesure ait eu des résultats plus que décevants au Québec, comme nous pourrions le constater plus tard)⁴.

Ainsi, dans l'ensemble, ABE déplore que malgré de fortes réticences émises par le milieu communautaire lors de la précédente consultation sur l'immigration et malgré les événements et les expériences des dernières années, le gouvernement du Québec

³ Haut Commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés (UNHCR). 2019. *Les réfugiés: un bon pari pour le Canada?*

⁴ Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). 2021. *Anges gardiens (les demandeurs d'asile travaillant sur les lignes de front)*.

maintient une vision réductrice et simpliste de l'immigration qui provoque de la discrimination et une disparité de traitement envers certaines catégories de personnes immigrantes. En effet, les deux scénarios proposés par le MIFI (soit maintenir les cibles d'immigration à 50 000 admissions annuelles d'ici 2027, soit augmenter graduellement ces cibles pour atteindre 60 000 admissions en 2027) sont peu reluisants pour bon nombre de personnes immigrantes. Tandis que la portion de l'immigration économique représentera 64% des cibles gouvernementales en 2024, cette portion restera la même ou passera à 70% de ces cibles, selon le scénario qui sera privilégié. Or, les deux scénarios du MIFI ne proposent aucune hausse de l'immigration pour des motifs humanitaires et pour des regroupements familiaux⁵, ce que nous déplorons à nouveau.

En effet, ABE partage l'avis d'expert.e.s, de chercheurs et de chercheuses selon lequel pour assurer la croissance démographique du Québec et pour tenter de freiner la baisse de son poids démographique dans le Canada, le gouvernement provincial doit, entre autres, élever les seuils d'immigration. Ce n'est plus un secret pour personne: dans un contexte où « la sous-fécondité québécoise [...] est là pour rester » et que le vieillissement de la population va continuer de s'accroître, « la croissance de la population québécoise dépend donc aujourd'hui essentiellement de la migration internationale, et plus précisément de l'immigration internationale »⁶. Dans une certaine mesure, le scénario du MIFI proposant d'atteindre 60 000 admissions en 2027 concorde avec ce raisonnement. Notons d'ailleurs que « le Québec a toujours reçu une proportion d'immigrant.e.s moins grande que son poids démographique dans le Canada » depuis les années 1950, un phénomène qui a d'ailleurs empiré à partir de 2019, au moment où le gouvernement québécois actuel a commencé à déployer son programme d'immigration⁷.

Or, comme nous l'avons mentionné plus tôt, nous ne partageons pas le raisonnement du gouvernement, qui justifie une possible augmentation des seuils d'immigration « pour répondre aux besoins de main-d'œuvre dans les secteurs prioritaires »⁸. Il est fâchant et insensé de réduire la planification de l'immigration québécoise (qui constitue pourtant un projet à long terme) à une simple réponse aux objectifs économiques, notamment en lien

⁵ Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI). 2023. *Cahier de consultation 2023: La planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027*, p. 5-9.

⁶ Termote, M. 2022. *L'immigration et la pérennité du français au Québec*.

⁷ Champagne, S. R. 2023. *Que veulent dire les cibles proposées par Québec dans ses consultations sur l'immigration?* Le Devoir.

⁸ Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI). 2023. *Cahier de consultation 2023: La planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027*, p. 17.

avec la pénurie de main-d'œuvre (qui sont des besoins à court terme). Au contraire, nous voyons plutôt l'immigration comme « un projet global qui contribue au développement social, culturel, économique et identitaire du Québec »⁹; il est donc important qu'une telle planification s'inscrive dans une vision plus large qui prend en considération les multiples besoins du Québec (pas uniquement ceux économiques) et qui respecte les valeurs sociales et égalitaires que nous défendons ainsi que nos engagements internationaux sur le plan humanitaire.

Par conséquent, si nous revenons aux deux scénarios élaborés par le MIFI, il est décevant et inquiétant de constater un gel dans les cibles d'accueil gouvernementales pour des motifs humanitaires et pour des regroupements familiaux durant les quatre prochaines années. Le gouvernement québécois actuel reconnaît pourtant l'ampleur des besoins humanitaires partout dans le monde en se basant sur les données du Haut Commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés démontrant que 103 millions de réfugié.e.s ont dû fuir leur pays en 2022. Même si, selon ses dires, il « s'appuie sur un écosystème bien établi pour accueillir et intégrer des personnes réfugiées dans les principales villes d'accueil de différentes régions du Québec »¹⁰, le gouvernement propose quand même de geler les admissions pour ces catégories d'immigration, ce qui représenterait d'ailleurs une infime contribution à l'échelle canadienne.

Qui plus est, dans son cahier de consultation, le MIFI n'énonce aucun engagement humanitaire précis, ce qui confirme malheureusement, à notre sens, un manque de solidarité et de volonté politique. Historiquement, rappelons que « le Québec a [...] eu des taux d'immigration beaucoup plus élevés lors de grandes crises humanitaires, comme en 1957 après l'invasion soviétique de la Hongrie ou au tournant des années 1980 avec l'arrivée de réfugiés vietnamiens. »¹¹ Plus récemment, dans les dernières années, ce fut le tour des personnes réfugiées haïtiennes, syriennes et ukrainiennes. Ces expériences du passé ont démontré que le gouvernement du Québec, malgré ce qu'il affirme publiquement, a de grandes capacités en matière d'accueil de réfugié.e.s et de politique humanitaire. De plus, considérant que les demandes d'asile ont atteint un sommet en

⁹ Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ). 2022. *Les personnes immigrantes: une richesse qui participe au développement social, culturel, économique et identitaire du Québec*.

¹⁰ Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI). 2023. *Cahier de consultation 2023: La planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027*, p. 50.

¹¹ Champagne, S. R. 2023. *Que veulent dire les cibles proposées par Québec dans ses consultations sur l'immigration?* Le Devoir.

2022 au Québec (près de 59 000) et que tout porte à croire que les déplacements forcés de population vont continuer d'augmenter dans les prochaines années, nous critiquons sévèrement la vision du gouvernement actuel qui accentue l'iniquité et la disparité de traitement entre les immigrant.e.s de catégorie économique et les immigrant.e.s de catégorie non économique.

Bref, pour notre organisme, d'importants changements s'imposent quant à la vision que partage le gouvernement du Québec depuis 2019, une vision qui, malheureusement, semble oublier que « les personnes immigrantes [...] portent un projet de vie en choisissant le Québec comme terre d'accueil »¹².

Recommandations

- ◇ Reconnaître l'immigration comme un projet de société inclusif.
- ◇ Cesser de prioriser les besoins économiques dans la planification de l'immigration.
- ◇ Rehausser les cibles d'accueil pour l'immigration humanitaire et le regroupement familial pour la période 2024-2027.
- ◇ Augmenter le seuil d'immigration, en excluant de ce seuil les personnes immigrantes concernées par le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) et la régularisation de leur statut.
- ◇ Collaborer avec le gouvernement fédéral afin de mettre en place un programme de régularisation inclusif pour les personnes immigrantes sans statut au Québec.

Analyse des orientations de la planification

État de la situation dans les organismes communautaires

Dans le milieu communautaire québécois, et ce, peu importe la région, le constat semble être assez partagé: les dernières années ont été marquées par une forte hausse des services offerts aux personnes immigrantes. Ainsi, comme nous l'avons mentionné dans l'introduction, ABE est devenu un partenaire incontournable pour les organismes communautaires oeuvrant dans des domaines qui concernent particulièrement les personnes immigrantes (employabilité, intégration à l'emploi et francisation). Du même

¹² Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ). 2022. *Les personnes immigrantes: une richesse qui participe au développement social, culturel, économique et identitaire du Québec*.

coup, cela nous a permis de rejoindre plus facilement les travailleuses et les travailleurs immigrant.e.s, qui bien souvent ne sont pas syndiqué.e.s.

Depuis le début des années 2000, notre organisme a pu faire plusieurs constats.

- ⇒ Le nombre de personnes immigrantes qui ont contacté notre service d'information et pour lesquels nous avons ouvert un dossier a augmenté de manière graduelle (entre 32% et 44% de nos bénéficiaires à chaque année).
- ⇒ La population issue de l'immigration que soutient notre organisme provient majoritairement du Maghreb et d'Amérique latine, mais aussi d'Afrique (excluant l'Afrique du Nord), d'Haïti et d'Europe.
- ⇒ Selon nos dossiers, parmi les types de problèmes vécus par les personnes non syndiquées, qui sont classés en quatre types de plaintes (pécuniaire, contre une pratique interdite, contre un congédiement injuste et contre le harcèlement psychologique), les cas de harcèlement psychologique et de congédiement injuste sont devenus de plus en plus fréquents. Cela a notamment coïncidé avec une hausse de la discrimination en milieu de travail à l'endroit des personnes immigrantes, comme nous pourrions le constater plus tard.
- ⇒ D'année en année, les personnes non syndiquées qui bénéficient de notre service d'information occupent majoritairement des emplois souvent plus précaires, notamment le commerce de détail et de gros, le service aux entreprises, le service à la clientèle et les industries manufacturières.
- ⇒ Au sein de notre clientèle, il y a eu une hausse marquante de demandes de formations par des organismes oeuvrant dans des domaines liés à l'immigration, soit l'employabilité, l'intégration à l'emploi et la francisation.
- ⇒ Parallèlement à cette précédente hausse, il y a eu une évolution du public rejoint par nos formations, ce qui signifie que notre public a été de plus en plus composé de personnes immigrantes (entre 32% et 61% des participant.e.s de nos formations à chaque année). Désormais, le public à qui nous donnons nos formations est composé principalement de personnes immigrantes.

Durant cette même période, bon nombre d'organismes communautaires ont fait des pieds et des mains pour continuer d'offrir leurs services à un nombre toujours plus élevé de personnes immigrantes, malgré des budgets souvent restreints ou carrément un manque de financement. Malheureusement, les moyens financiers n'ont pas suivi cette hausse

marquée de la clientèle. Alors que le Québec dispose d'un grand choix de services offerts pour les nouvelles et les nouveaux arrivant.e.s, qui sont principalement menés à bout de bras par les organismes communautaires, le MIFI en fait à peine mention dans son cahier de consultation, si ce n'est que pour dire que les organismes offrent des services essentiels. Pourtant, comme l'a rappelé la TCRI dans son mémoire, plus de 100 000 personnes immigrantes et réfugiées ont profité d'au moins un service de la part d'organismes communautaires québécois.

Certes, nous reconnaissons que le gouvernement actuel a mis en place certaines mesures permettant de faciliter l'accès à des services d'accueil et d'accompagnement pour les personnes immigrantes. Pensons à Accompagnement Québec, qui leur permet d'accéder à des services offerts par l'État, et au Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI), qui subventionne les organismes communautaires¹³. Toutefois, considérant qu'il est fort probable que l'immigration continue d'augmenter au Québec, l'apport du milieu communautaire sera primordial et nécessitera davantage de financement de la part de l'État.

Recommandations

- ◇ Augmenter et pérenniser le financement des organismes communautaires qui soutiennent les personnes immigrantes.
- ◇ Baser ce financement sur la mission des organismes et non pas des projets spécifiques.

Intégration des personnes immigrantes: services offerts dans l'ensemble du Québec

Dans son cahier de consultation, le MIFI mentionne à plusieurs reprises que la planification de l'immigration doit respecter la capacité d'accueil et d'intégration du Québec, notamment en ce qui a trait à nos services publics et au logement, ce qui « relève d'un exercice d'équilibre délicat et d'une analyse quantitative et qualitative de plusieurs éléments. »¹⁴ Or, dans un contexte où le taux d'inoccupation des logements locatifs diminue depuis plusieurs années dans l'ensemble du Québec et que le gouvernement actuel peine à reconnaître qu'une crise du logement frappe autant les grands que les plus petits centres urbains, il est décevant de constater le manque d'engagement à cet égard

¹³ Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI). 2023. *Cahier de consultation 2023: La planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027*, p. 29.

¹⁴ *Ibid.*, p. 40.

dans la planification que nous propose le MIFI. Pour permettre aux personnes immigrantes de bien s'intégrer à la société d'accueil et pour encourager la régionalisation de l'immigration, le gouvernement du Québec doit justement leur offrir des conditions optimales en ayant des services de qualité: logements abordables, bon système d'éducation, emplois intéressants, service d'employabilité, accessibilité des transports en commun, etc. Il faut d'ailleurs se rappeler que la situation dans plusieurs régions du Québec est beaucoup plus difficile que dans les grands centres urbains puisque les ressources disponibles ne sont souvent pas aussi nombreuses et bien développées. Si le gouvernement actuel désire réellement encourager les personnes immigrantes à s'installer dans toutes les régions du Québec, des investissements massifs seront donc nécessaires.

Comme le soulignait la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) à la suite des plus récentes élections québécoises en 2022, « pour favoriser la pleine intégration des personnes issues de l'immigration », il est important de « rappeler les devoirs et responsabilités de l'État et de la société d'accueil qui sont toutefois demeurés largement méconnus au fil des ans. Par conséquent, ils n'ont pu être pleinement assumés, notamment au moment de fournir aux personnes immigrantes le soutien socioéconomique nécessaire lors de leur première insertion, de les appuyer devant les barrières institutionnelles qui les empêchent d'avoir un égal accès à l'emploi, au logement et à divers services publics ou privés, et de leur permettre de participer à la définition des grandes orientations de notre société ». Ainsi, sans une intervention de l'État, les personnes immigrantes risquent trop souvent de porter seules le fardeau de leur intégration¹⁵.

Recommandations

- ◇ Investir dans le développement de nos services et de nos infrastructures de manière à répondre adéquatement à l'accueil de personnes immigrantes dans l'ensemble des régions, en particulier à l'extérieur des grands centres urbains.
- ◇ Offrir davantage de services en employabilité adaptés à toutes les personnes immigrantes qui sont en droit de travailler au Québec, peu importe leur statut.

¹⁵ Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ). 2022. *Les personnes immigrantes: une richesse qui participe au développement social, culturel, économique et identitaire du Québec*.

Intégration des personnes immigrantes: francisation

Il va sans dire qu'ABE reconnaît l'importance de la langue française, en tant que langue commune et officielle du Québec, et du processus de francisation par lequel doivent passer les personnes immigrantes au Québec, qui à nouveau est bien souvent mené par le milieu communautaire. Il est vrai que la promotion de la langue française entre les personnes immigrantes représente un élément primordial de leur intégration et de leur participation au sein de la société québécoise. Dans le cadre de cette planification, nous tenons tout de même à saluer l'intention du gouvernement actuel d'augmenter les investissements dans l'apprentissage de la langue française, notamment grâce à la création de Francisation Québec, bien que demandons que le gouvernement clarifie et précise de manière concrète les moyens et les ressources de Francisation Québec.

Cependant, il serait difficile de ne pas mentionner l'incohérence de certains éléments mis de l'avant par le gouvernement actuel depuis son arrivée au pouvoir; cela se traduit notamment par des barrières dans l'intégration linguistique des personnes immigrantes et dans l'accessibilité des services de francisation. Par exemple, dans la plus récente réforme de la *Charte de la langue française*, l'État impose des limites pour avoir accès à différents services publics pour les personnes immigrantes ne maîtrisant pas encore le français dans les 6 mois après leur arrivée au Québec. Malheureusement, ce délai extrêmement court ne prend pas en considération la réalité bien différente de chaque personne immigrante ainsi que les difficultés considérables qu'elle doit traverser dans son processus d'intégration (qui, avouons-le, est en soit déjà très éprouvant), ce qui peut d'ailleurs retarder leur inscription aux cours de français et leur apprentissage de la langue. Ces nombreux obstacles doivent être pris en compte, d'autant plus lorsqu'il est question de services essentiels et gouvernementaux qui peuvent poser des défis au niveau de la compréhension. Cette réforme met encore plus de pression sur les épaules des organismes communautaires (qui ne possèdent pas toujours les ressources nécessaires), alors que ceux-ci doivent maintenant accompagner de plus en plus de personnes immigrantes avec des intervenant.e.s et des interprètes.

De plus, comme nous venons de le mentionner, nous croyons que l'État doit reconnaître l'importance des organismes communautaires dans l'apprentissage de la langue française pour les nouvelles et les nouveaux arrivant.e.s. De nombreux organismes leur permettent non seulement d'apprendre le français, mais ils les mettent aussi en contact avec d'autres personnes immigrantes afin de leur permettre de pratiquer, d'échanger,

d'interagir et de tisser des liens, tout ayant accès au même endroit à des services d'accueil et d'intégration. Cette immersion linguistique donne aussi à plusieurs personnes immigrantes une certaine flexibilité dans leur apprentissage, ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas avec les services offerts par l'État. Espérons toutefois que le gouvernement actuel fera preuve de cohérence dans l'application de ses mesures et que Francisation Québec sera beaucoup mieux adapté aux besoins réels et aux différentes réalités des personnes immigrantes.

Recommandations

- ◇ Clarifier le rôle, les ressources et les moyens de Francisation Québec.
- ◇ Supprimer le délai de 6 mois pour avoir accès aux services gouvernementaux dans des langues autres que le français pour les personnes immigrantes.
- ◇ Bonifier les modalités entourant l'offre de cours de français à temps partiel et à temps plein afin prendre en considération les différentes réalités des personnes immigrantes.
- ◇ Bonifier l'offre de services en francisation dans l'ensemble du Québec, que ce soit en milieu rural ou urbain, afin de rendre plus accessible et équitable l'apprentissage du français pour toutes les personnes immigrantes.
- ◇ Mettre en place des initiatives dans les milieux de travail et auprès des employeurs afin de favoriser l'apprentissage du français pour les personnes immigrantes.

Difficultés de l'insertion professionnelle des personnes immigrantes

Malheureusement, ABE a pu constater dans les dernières années une augmentation des difficultés que vivent bon nombre de nouvelles et de nouveaux arrivant.e.s qui tentent d'embarquer ou qui réussissent à embarquer dans le marché du travail au Québec, que ce soit pour la recherche d'emplois, l'inégalité dans l'accessibilité à des emplois de qualité, la discrimination dont ils et elles sont victimes, les abus et les menaces provenant d'employeurs et de collègues ou la méconnaissance de l'encadrement du monde du travail au Québec. Pour reprendre les mots de la CDPDJ, « comment maintenir véritablement la cohésion sociale, si une part de la population du Québec a le sentiment d'être traitée comme des citoyens et des citoyennes de seconde zone »?¹⁶

¹⁶ *Ibid.*

Alors que la *Loi sur les normes du travail* (LNT) encadre le travail au Québec, notre expérience de première ligne et de nombreuses études réalisées depuis quelques années démontrent que la LNT n'est pas encore pleinement respectée dans beaucoup trop de milieux de travail. D'ailleurs, cette problématique est encore plus marquante lorsqu'il est question d'emplois non syndiqués où la LNT représente la protection principale, une réalité qui affecte une grande partie des nouvelles et des nouveaux arrivant.e.s. Dans une étude réalisée en 2010, on constatait que 58% des répondant.e.s avaient été victimes d'au moins une infraction selon la LNT¹⁷. Bien que cette donnée date de 2010 et qu'on notait une légère diminution en comparaison avec une étude similaire réalisée quelques années auparavant, elle demeure néanmoins alarmante, d'autant plus que notre organisme, comme nous l'avons affirmé précédemment dans ce mémoire, continue encore aujourd'hui de recevoir beaucoup d'appels et de témoignages de travailleuses et de travailleurs confronté.e.s à ce genre de difficultés dans leur lieu de travail. Le constat est assez similaire en ce qui a trait au respect de la *Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles* (LATMP).

De plus, alors qu'il est déjà plus laborieux pour des salarié.e.s non syndiqué.e.s de faire valoir leurs droits sans quelconque organisation pour les représenter, nous constatons que cela représente un fardeau encore plus lourd pour les personnes immigrantes. En effet, nos dossiers nous montrent que ces personnes sont plus souvent victimes d'abus, de menaces et de discrimination au travail, que cela provienne des employeurs ou des collègues. Malheureusement, les stéréotypes à l'endroit des personnes immigrantes sont encore présents dans plusieurs milieux de travail, sans parler des pratiques illégales (ex: un congédiement injuste ou pour cause de maladie) que commettent des employeurs à leur endroit et des menaces qui leur sont adressées. D'ailleurs, l'augmentation du nombre de dossiers que traitent notre organisme en matière de harcèlement psychologique au travail (dont il a été question précédemment dans ce mémoire) touche un nombre croissant de personnes immigrantes depuis le début des années 2000.

Or, nous remarquons que pour les nouvelles et les nouveaux arrivants, faire respecter leurs droits est doublement difficile. D'une part, ces personnes (encore plus celles ayant un statut temporaire, comme nous l'aborderons plus tard) ressentent beaucoup de peur et d'anxiété en raison de leur statut d'immigration parfois précaire et incertain. Depuis

¹⁷ Belzile, C. et Perreault, M. 2012. *Évaluation de l'application de certaines dispositions de la Loi sur les normes du travail*, p. 2.

quelques années, l'actualité déborde de cas de travailleuses et de travailleurs immigrant.e.s qui ont vécu des difficultés avec leur employeur et/ou leurs collègues et qui se sont fait exploiter, mais qui n'ont jamais osé porter plainte et dénoncer leur situation auprès de la CNESST, ou qui l'ont fait plus tard. Ce qu'on constate, c'est que ces personnes craignent que leurs démarches pour faire valoir leurs droits, pourtant légales et très légitimes, aient un impact négatif sur leur statut d'immigration, ou encore qu'elles soient victimes de représailles de la part de leur employeur ou de leurs collègues après avoir entrepris ces démarches. D'autre part, et c'est là qu'ABE essaie d'intervenir autant que possible, les personnes immigrantes qui travaillent au Québec connaissent bien souvent peu ou très mal les droits, les protections et les recours auxquels elles ont accès en tant que salariées. C'est pour cette raison que notre organisme fait un énorme travail de prévention, d'information et de sensibilisation (auprès notamment d'autres organismes communautaires offrant des services aux personnes immigrantes) afin ces travailleuses et ces travailleurs soient au courant des dispositions qui les concernent et qui encadrent le travail au Québec.

Ainsi, nous déplorons que l'enjeu du respect et de l'amélioration des droits des personnes immigrantes au travail ne soit pas abordé dans la présente planification, autrement qu'à la page 17 du cahier de consultation où il est mentionné que « les employeurs doivent [...] s'assurer d'offrir des conditions de travail favorisant l'attraction et la rétention des travailleuses et travailleurs. »¹⁸ Dans la même lignée, malgré les nombreux cas impliquant des travailleuses ou des travailleurs immigrant.e.s qui ont marqué l'actualité et le marché du travail depuis quelques années, le MIFI ne fait pas non plus mention de l'importance de lutter contre la discrimination dont sont victimes beaucoup de ces personnes encore aujourd'hui, autant dans leur processus d'embauche que lorsqu'elles sont bien en poste. Cela démontre que le gouvernement actuel a une vision

Autant le gouvernement du Québec que la CNESST ont beaucoup de travail à faire en matière d'information et de sensibilisation pour s'assurer que les personnes immigrantes n'aient pas de piètres conditions de travail et qu'elles ne soient pas victimes de disparité salariale, de discrimination et de racisme, de harcèlement et de violence physique ou psychologique. Pour ABE, cela passe entre autres par une augmentation des interventions gouvernementales auprès des employeurs, d'abord pour s'assurer que les

¹⁸ Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI). 2023. *Cahier de consultation 2023: La planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027*, p. 17.

droits des personnes immigrantes sont respectés dans les lieux de travail, mais aussi pour mieux accompagner et outiller les entreprises afin qu'elles puissent accueillir et intégrer adéquatement les nouvelles et les nouveaux arrivant.e.s dans leur équipe de travail (ce qui semble être la volonté du MIFI). La diversité culturelle dans les milieux de travail est importante, et elle doit être prise au sérieux par l'État.

Bref, pour venir à bout de ces obstacles, il est très important de sensibiliser les employeurs et les institutions à la richesse des compétences et des expériences que détiennent les personnes immigrantes et qu'elles apportent à l'ensemble de la société québécoise. Par exemple, cela pourrait passer par davantage de campagnes de sensibilisation du gouvernement du Québec et de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST), des formations sur la diversité déployées dans toutes les régions du Québec (autant pour les employeurs que pour les salarié.e.s) et des mesures incitatives pour encourager les employeurs à reconnaître les qualifications étrangères.

Recommandations

- ◇ Reconnaître que le travail représente un élément important de l'intégration des personnes immigrantes dans la société québécoise, et donc qu'elles doivent être respectées avant ou après l'embauche et pouvoir travailler dignement.
- ◇ Mettre en place des stratégies afin de cibler les besoins et les difficultés des travailleuses et les travailleurs immigrant.e.s (campagnes de d'information, de sensibilisation et de prévention, formations sur la diversité culturelle en milieu de travail, etc.).
- ◇ Travailler en collaboration avec d'autres ministères et institutions (notamment le ministère du Travail) pour que la législation québécoise encadre plus adéquatement le travail des personnes immigrantes.
- ◇ Agir auprès des entreprises et des employeurs afin de prévenir la discrimination ainsi que les abus en matière de droits au travail pour les personnes immigrantes, et imposer des mesures plus coercitives et punitives à l'endroit des employeurs récalcitrants.
- ◇ Élargir et uniformiser les programmes de reconnaissance des acquis et des compétences, peu importe le statut d'immigration, le domaine de travail et la région concernée.

Enjeux entourant l'immigration temporaire: précarité

Depuis plusieurs années, l'immigration temporaire a connu une forte hausse au Québec, notamment grâce au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et au Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS), jusqu'à atteindre plus de 32 000 arrivées dans la province en 2022, un nombre record¹⁹. Cela démontre bien la dépendance croissante à la fois de l'État et des entreprises envers cette main-d'œuvre temporaire. Nous avons cependant été déçu d'apprendre, à l'annonce de la présente consultation, que le cas des immigrant.e.s temporaires ne serait pas abordé, malgré qu'on en dénombrait près de 300 000 au Québec à la fin de 2022²⁰.

Déjà entre 2000 et 2010, ABE, tout comme de nombreux organismes communautaires et syndicats, se penchait sur la question du travail étranger temporaire au Québec, et par le fait même sur la vulnérabilité et la précarité de ces travailleuses et travailleurs qui viennent combler des besoins soi-disant « temporaires » de main-d'œuvre. Pourtant, après tant d'années, la réalité est que ces personnes viennent occuper des emplois qui ne trouvent pas preneur auprès de la main-d'œuvre locale, essentiellement à cause des conditions salariales et de travail très difficiles, en espérant bien souvent être rappelées par l'employeur l'année suivante. Or, il faut se rendre à l'évidence: les travailleuses et les travailleurs temporaires combler plutôt des besoins permanents.

De plus, comme le sait, ces personnes immigrantes ont souvent une connaissance (très) limitée de la langue française, de la société québécoise et du marché du travail au Québec, tandis que les services et les programmes d'accueil et d'intégration ne leur sont pas toujours accessibles, contrairement à ce dont bénéficient les résident.e.s permanent.e.s. Dans le contexte où ces nouvelles et nouveaux arrivant.e.s ignorent souvent leurs droits et leurs protections au travail ainsi que les recours envisageables en cas de problème, on comprend bien que ces travailleuses et ces travailleurs temporaires représentent une main-d'œuvre très vulnérable aux abus et fragilisée par le manque de ressources. C'est ce qu'a d'ailleurs reconnu la CDPDJ dans les dernières années²¹.

¹⁹ Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI). 2023. *Cahier de consultation 2023: La planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027*, p. 19.

²⁰ Gervais, L-M. 2023. *Les immigrants temporaires ne feront pas partie des discussions de Québec*. Le Devoir.

²¹ Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ). 2008. *Notes de présentation aux audiences pancanadiennes du comité permanent des communes sur la citoyenneté et l'immigration*.

Ainsi, le recours de plus en plus récurrent à cette main-d'œuvre provoque une précarisation socioéconomique, juridique, familiale, personnelle et psychologique chez ces personnes immigrantes, en plus de rendre inefficace, voire caduque leur intégration au Québec. Cela nous ramène donc à l'incohérence de la vision du gouvernement actuel sur l'immigration temporaire. Somme toute, beaucoup d'amélioration reste à faire pour protéger adéquatement les travailleuses et les travailleurs temporaires et pour responsabiliser les employeurs qui les embauchent.

Recommandations

- ◇ Inclure dans la planification les conditions et les volumes de l'immigration temporaire, considérant que celle-ci a augmenté drastiquement dans les dernières années.
- ◇ Offrir de meilleures protections aux travailleuses et aux travailleurs ayant un statut d'immigration temporaire.

Enjeux entourant l'immigration temporaire: permis de travail

Récemment, la question des permis de travail a refait surface dans l'actualité à la suite de la visite au Canada du rapporteur spécial des Nations unies sur les formes contemporaines d'esclavage, Tomoya Obokata²². Or, cet enjeu est loin d'être nouveau: autant les organisations syndicales que les organismes communautaires, dont ABE, militent depuis longtemps pour que le gouvernement du Canada abolisse la notion de permis de travail fermé. Cette disposition se rapproche dangereusement de l'esclavage et de l'exploitation modernes, selon les propos de M. Obokata, qui affirme que « les régimes de permis de travail spécifiques aux employeurs, y compris certains programmes de travailleurs étrangers temporaires, rendent les travailleurs migrants vulnérables aux formes contemporaines d'esclavage, car ils ne peuvent pas dénoncer les abus subis sans craindre d'être expulsés »²³.

Malheureusement, alors que le recours à l'immigration temporaire ne cesse de s'accroître, ABE constate du même coup que les abus découlant de ce fameux permis de travail sont aussi en hausse depuis plusieurs années. Les personnes immigrantes temporaires qui obtiennent un permis de travail fermé n'ont pas d'autres choix que de rester auprès

²² Haut-Commissariat des Nations-Unies aux droits de l'homme (OHCHR). 2023. *Canada: Ancrer la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage dans les droits de l'homme, demande un expert ONU.*

²³ *Ibid.*

d'employeurs spécifiques et d'accepter leurs conditions pour être en mesure de préserver leur statut légal. Une telle mesure crée donc un lien de dépendance entre l'immigrant.e et son employeur qui se maintient jusqu'au moment où il ou elle accède à la résidence permanente (lorsque ça lui est possible), en plus de provoquer encore une fois des difficultés d'intégration pour l'immigrant.e temporaire, comme nous l'avons abordé plus haut. Or, en n'accordant que des permis ouverts, le gouvernement fédéral aurait le pouvoir de briser le cycle de vulnérabilité et le lien de dépendance envers un employeur unique. Sans la peur d'être expulsé.e.s, les travailleuses et les travailleurs temporaires auraient aussi la capacité de changer d'emploi, que ce soit pour mettre fin à l'exploitation dont ils et elles sont victimes dans leur milieu de travail ou pour s'épanouir dans un autre domaine professionnel en ayant accès à un éventail de services en employabilité.

Bien entendu, nous reconnaissons qu'il s'agit ici d'une compétence fédérale. Néanmoins, comme cela a été fait dans le passé, nous avons eu la preuve que le gouvernement du Québec est en mesure de négocier certaines modifications ou certains aménagements dans le cadre de l'*Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains* de 1991. Nous jugeons donc qu'il est primordial que le gouvernement actuel mette de la pression sur Ottawa afin que soient abolis les permis de travail fermés pour les travailleuses et les travailleurs temporaires, peu importe leur programme d'immigration.

Recommandations

- ◇ Œuvrer auprès du gouvernement fédéral pour abolir les permis de travail fermés.
- ◇ En attendant, collaborer avec le gouvernement fédéral pour permettre plus facilement à aux titulaires de permis de travail fermés, qui sont victimes d'abus de la part de leur employeur, de faire respecter leurs droits et d'ouvrir leur permis.
- ◇ S'assurer que les contrats de travail délivrés aux travailleuses et travailleurs temporaires respectent les droits fondamentaux qui sont définis et protégés par la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne*.

Enjeux entourant l'immigration temporaire: obtention de la résidence permanente

Dans son cahier de consultation, le MIFI affirme que « le contexte actuel qui met sous pression la capacité d'accueil impose une certaine prudence et incite à miser davantage sur la sélection de personnes qui sont déjà présentes sur le territoire québécois, en particulier les étudiantes et les étudiants diplômés. »²⁴ Or, pour notre organisme, il apparaît comme un non-sens de ne pas miser davantage sur les personnes immigrantes qui travaillent déjà parmi nous et qui ont pu acquérir de l'expérience en sol québécois, comme les travailleuses et les travailleurs temporaires et les personnes demandeuses d'asile. Dans certains cas, ces personnes ont déjà entamé leur processus d'intégration au Québec, notamment en suivant des cours de francisation.

Évidemment, nous reconnaissons la volonté exprimée par le gouvernement québécois de collaborer avec le fédéral afin de « traiter les demandes de sélection et de résidence permanente des travailleuses et des travailleurs qualifié.e.s dans un délai de 12 mois. »²⁵ Toutefois, quand on regarde les tentatives des dernières années, il est difficile de ne pas avoir un certain scepticisme lors de l'annonce d'une telle orientation.

Pensons à la mesure annoncée récemment par Ottawa, en avril 2021, permettant à 90 000 travailleuses et travailleurs temporaires et étudiant.e.s provenant de l'international (qui se trouvaient déjà en sol canadien) d'obtenir plus facilement et rapidement leur résidence permanente. Malheureusement, cette opportunité a été refusée par le gouvernement du Québec, qui n'a pas emboîté le pas au fédéral²⁶. De plus, même un délai de 12 mois est considérable, surtout lorsqu'on sait que les deux paliers de gouvernement ont pourtant la capacité d'agir rapidement et de réduire le délai d'attente (comme ce fut le cas avec l'arrivée de réfugié.e.s en provenance d'Ukraine). Au même moment, bon nombre de personnes désireuses d'immigrer au Québec ne voient aucune avancée dans leur candidature, sans parler des immigrant.e.s qui attendent depuis plusieurs années pour obtenir leur résidence permanente. Il y a là deux poids deux mesures: dans certains cas, les procédures sont rapides et efficaces, mais dans d'autres cas, le système semble paralysé. Nous espérons donc qu'Ottawa et Québec seront en

²⁴ Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI). 2023. *Cahier de consultation 2023: La planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027*, p. 51.

²⁵ *Ibid.*, p. 47.

²⁶ Gervais, L-M. 2021. *Une voie accélérée vers la résidence permanente, sauf au Québec*. Le Devoir.

mesure de réduire encore davantage le délai de 12 mois pour l'obtention de la résidence permanente, surtout pour les candidat.e.s se trouvant déjà au Québec.

Recommandations

- ◇ Favoriser l'obtention de la résidence permanente pour les immigrant.e.s temporaires qui détiennent déjà un permis de travail et qui sont à l'emploi au Québec, et ce, de manière croissante.
- ◇ Améliorer et rendre plus accessible et rapide le processus d'obtention de la résidence permanente.

Récapitulatif des recommandations d'ABE

Analyse de la vision gouvernementale sur l'immigration

- ◇ Reconnaître l'immigration comme un projet de société inclusif.
- ◇ Cesser de prioriser les besoins économiques dans la planification de l'immigration.
- ◇ Rehausser les cibles d'accueil pour l'immigration humanitaire et le regroupement familial pour la période 2024-2027.
- ◇ Augmenter le seuil d'immigration, en excluant de ce seuil les personnes immigrantes concernées par le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) et la régularisation de leur statut.
- ◇ Collaborer avec le gouvernement fédéral afin de mettre en place un programme de régularisation inclusif pour les personnes immigrantes sans statut au Québec.

Analyse des orientations de la planification

État de la situation dans les organismes communautaires

- ◇ Augmenter et pérenniser le financement des organismes communautaires qui soutiennent les personnes immigrantes.
- ◇ Baser ce financement sur la mission des organismes et non pas des projets spécifiques.

Analyse des orientations de la planification

Intégration des personnes immigrantes: services offerts dans l'ensemble du Québec

- ◇ Investir dans le développement de nos services et de nos infrastructures de manière à répondre adéquatement à l'accueil de personnes immigrantes dans l'ensemble des régions, en particulier à l'extérieur des grands centres urbains.
- ◇ Offrir davantage de services en employabilité adaptés à toutes les personnes immigrantes qui sont en droit de travailler au Québec, peu importe leur statut.

Analyse des orientations de la planification

Intégration des personnes immigrantes: francisation

- ◇ Clarifier le rôle, les ressources et les moyens de Francisation Québec.
- ◇ Supprimer le délai de 6 mois pour avoir accès aux services gouvernementaux dans des langues autres que le français pour les personnes immigrantes.

- ◇ Bonifier les modalités entourant l'offre de cours de français à temps partiel et à temps plein afin prendre en considération les différentes réalités des personnes immigrantes.
- ◇ Bonifier l'offre de services en francisation dans l'ensemble du Québec, que ce soit en milieu rural ou urbain, afin de rendre plus accessible et équitable l'apprentissage du français pour toutes les personnes immigrantes.
- ◇ Mettre en place des initiatives dans les milieux de travail et auprès des employeurs afin de favoriser l'apprentissage du français pour les personnes immigrantes.

Analyse des orientations de la planification

Difficultés de l'insertion professionnelle des personnes immigrantes

- ◇ Reconnaître que le travail représente un élément important de l'intégration des personnes immigrantes dans la société québécoise, et donc qu'elles doivent être respectées avant ou après l'embauche et pouvoir travailler dignement.
- ◇ Mettre en place des stratégies afin de cibler les besoins et les difficultés des travailleuses et les travailleurs immigrant.e.s (campagnes de d'information, de sensibilisation et de prévention, formations sur la diversité culturelle en milieu de travail, etc.).
- ◇ Travailler en collaboration avec d'autres ministères et institutions (notamment le ministère du Travail) pour que la législation québécoise encadre plus adéquatement le travail des personnes immigrantes.
- ◇ Agir auprès des entreprises et des employeurs afin de prévenir la discrimination ainsi que les abus en matière de droits au travail pour les personnes immigrantes, et imposer des mesures plus coercitives et punitives à l'endroit des employeurs récalcitrants.
- ◇ Élargir et uniformiser les programmes de reconnaissance des acquis et des compétences, peu importe le statut d'immigration, le domaine de travail et la région concernée.

Analyse des orientations de la planification

Enjeux entourant l'immigration temporaire: précarité

- ◇ Inclure dans la planification les conditions et les volumes de l'immigration temporaire, considérant que celle-ci a augmenté drastiquement dans les dernières années.
- ◇ Offrir de meilleures protections aux travailleuses et aux travailleurs ayant un statut d'immigration temporaire.

Analyse des orientations de la planification

Enjeux entourant l'immigration temporaire: permis de travail

- ◇ Œuvrer auprès du gouvernement fédéral pour abolir les permis de travail fermés.
- ◇ En attendant, collaborer avec le gouvernement fédéral pour permettre plus facilement à aux titulaires de permis de travail fermés, qui sont victimes d'abus de la part de leur employeur, de faire respecter leurs droits et d'ouvrir leur permis.
- ◇ S'assurer que les contrats de travail délivrés aux travailleuses et travailleurs temporaires respectent les droits fondamentaux qui sont définis et protégés par la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne*.

Analyse des orientations de la planification

Enjeux entourant l'immigration temporaire: obtention de la résidence permanente

- ◇ Favoriser l'obtention de la résidence permanente pour les immigrant.e.s temporaires qui détiennent déjà un permis de travail et qui sont à l'emploi au Québec, et ce, de manière croissante.
- ◇ Améliorer et rendre plus accessible et rapide le processus d'obtention de la résidence permanente.

Ressources

Belzile, C. et Perreault, M. 2012. *Évaluation de l'application de certaines dispositions de la Loi sur les normes du travail*. En ligne:

https://www.travail.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/Documents/regards_travail/vol08-01/08_Evaluation_application_normes.pdf

Champagne, S. R. 2023. *Que veulent dire les cibles proposées par Québec dans ses consultations sur l'immigration?* Le Devoir. En ligne:

<https://www.ledevoir.com/societe/797829/immigration-veulent-dire-cibles-proposees-quebec-consultations-immigration>

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ). 2008. *Notes de présentation aux audiences pancanadiennes du comité permanent des communes sur la citoyenneté et l'immigration*. En ligne:

https://www.cdpedj.gc.ca/storage/app/media/publications/presentation_comite_permanent_citoyennete_immigration.pdf

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ). 2022. *Les personnes immigrantes: une richesse qui participe au développement social, culturel, économique et identitaire du Québec*. En ligne:

<https://cdpedj.gc.ca/fr/actualites/declaration-immigration>

Gervais, L-M. 2021. *Une voie accélérée vers la résidence permanente, sauf au Québec*. Le Devoir. En ligne:

https://www.ledevoir.com/societe/598804/un-nouveau-programme-donnera-la-residence-permanente-a-90-000-travailleurs-et-etudiants-etrangers?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte

Gervais, L-M. 2023. *Les immigrants temporaires ne feront pas partie des discussions de Québec*. Le Devoir. En ligne:

<https://www.ledevoir.com/politique/quebec/790468/politique-les-immigrants-temporaires-ne-feront-pas-partie-des-discussions-de-quebec>

Haut Commissariat des Nations-Unies aux droits de l'homme (OHCHR). 2023. *Canada: Ancrer la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage dans les droits de l'homme, demande un expert ONU*. En ligne:

<https://www.ohchr.org/fr/press-releases/2023/09/canada-anchor-fight-against-contemporary-forms-slavery-human-rights-un>

Haut Commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés (UNHCR). 2019. *Les réfugiés: un bon pari pour le Canada?* En ligne:

<https://www.unhcr.ca/wp-content/uploads/2019/06/les-refugies-un-bon-pari-pour-le-canada-fr-3.pdf>

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). 2021. *Anges gardiens (les demandeurs d'asile travaillant sur les lignes de front)*. En ligne: <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/transparence/comites/cimm-02-jun-2021/anges-gardiens.html>

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI). 2023. *Cahier de consultation 2023: La planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027*. En ligne: https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/immigration/publications-adm/plan-immigration/BRO_Consultation_PlanificationImmigration.pdf

Termote, M. 2022. *L'immigration et la pérennité du français au Québec*. En ligne: https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/immigration/publications-adm/rapport/RapportMIFI_mai2022_MarcTermote.pdf